

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD DE DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon qui aura lieu le 9 février 2026, à 19 h, au Centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation mineure concernant un bâtiment principal projeté sur le **lot numéro 5 530 896**, à l'adresse **(5979) rue des Hauts-Bois**.

La présente demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment principal projeté dont la façade aura une variation de 180 degrés par rapport à la voie de circulation, malgré que la façade principale d'un bâtiment principal doit être érigée parallèlement à la voie de circulation adjacente au terrain occupé par le bâtiment avec une variation maximale de 30 degrés exigée en vertu du Règlement de zonage numéro 2021-02.

- Demande de dérogation mineure concernant un projet de lotissement sur le **lot numéro 6 278 195**, à l'adresse **2224-2226 rue Mazid**.

La dérogation mineure vise à permettre la subdivision du lot 6 278 195 en 2 lots distincts qui seront transversaux, malgré que les lots transversaux soient interdits pour les terrains servant à accueillir des constructions résidentielles en vertu du Règlement de lotissement numéro 2021-03.

- Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire existant sur le **lot numéro 5 528 508**, à l'adresse **3151, rue Park**.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage situé à une distance minimale de 0,7 mètre de la ligne latérale en lieu et place d'une distance de 2 mètres exigée vertu du Règlement de zonage numéro 2021-02

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Rawdon, ce 23 janvier 2026



M. François Dauphin
Directeur général et
greffier-trésorier